Séminaire national des Archives de France
Troyes – 28 septembre 2022

Tout d'abord, je tiens à adresser tous mes remerciements à monsieur le maire de Troyes François Baroin, et sa représentante aujourd'hui Stéphanie Fraenkel, à monsieur le président du conseil départemental de l'Aube Philippe Pichery et son représentant aujourd'hui Didier Leprince, pour le généreux accueil dans ce Centre des congrès.

Je mentionnerai deux projets patrimoniaux majeurs dans ce département :

- **La Cité du vitrail**, lieu culturel et pédagogique pensé par le Département et consacré à dix siècles d'histoire du vitrail, qui ouvrira à la fin de l'année après quatre années de travaux dans l'aile ouest de l'ancien Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes. Il s'agit là d'un bel exemple des nouveaux usages possibles des lieux patrimoniaux.
- **La reconversion et la restauration** de l'Abbaye de Clairvaux, cet ensemble monumental d'une importance exceptionnelle, qui, après deux siècles d'histoire pénitentiaire, va vivre.

Je souhaite également remercier monsieur le président du Conseil supérieur des Archives Jean-Louis Debré, ainsi que monsieur Jean-Marc Sauvé, à qui je laisserai la parole pour nous éclairer sur son expérience et sa vision de la politique des archives

Je salue également Nicolas Dorhmann, conservateur du patrimoine, qui accomplit un remarquable travail à la tête de la direction des archives et du patrimoine du département de l'Aube.

Vous êtes, avec l'équipe qui vous accompagne, pionnier sur un certain nombre de sujets : sur la dématérialisation et l'archivage numérique, sur l'éducation artistique et culturelle. Vous menez un chantier important sur les fonds d'archives du centre pénitentiaire de Clairvaux. Vous orchestrez aussi une politique de collecte volontariste : je crois que vous mettrez bientôt l'accent sur les archives du sport à l'occasion des JOP de 2024 - j'y reviendrai.

1. **Retour sur l'actualité des archives**

Depuis votre dernière rencontre à Montpellier, dans ce spectaculaire bâtiment de Pierrevives dont je garde un vif souvenir, « l'année Archives » a été dense ! Permettez-moi un bref retour sur les événements et tendances de cette année écoulée.

- *Situation sanitaire*

Nous pouvons nous réjouir d'un retour à une situation presque normale, avec un retour des lecteurs et une reprise plus large des médiations auprès des publics, des expositions, des rencontres professionnelles. Je rappelle d'ailleurs que le secteur des archives a été un des secteurs qui a été le plus ouvert durant les deux années qu'a duré la crise sanitaire.

- *Réunions institutionnelles (CIAF et CSA)*

Pour moi, « l'année Archives » a été rythmée par 2 **Comités interministériels des Archives de France (CIAF)** et 3 **Conseils supérieurs des Archives (CSA).**

Le premier, piloté par Catherine Junges que je salue ici, repose sur le cadre commun stratégique de modernisation des archives, et permet notamment d'assurer la meilleure coordination et la meilleure fluidité possibles entre les trois administrations des archives.
Nous y avons parlé cette année d'archivage numérique et du programme VITAM, bien sûr, mais aussi des enjeux immobiliers, des ouvertures d'archives classifiées ou des revendications d'archives. Je note sur ce dernier point une collaboration accrue entre les différents acteurs, notamment avec les services d'archives à l'étranger.

Le second, sous la présidence bienveillante de Jean-Louis Debré, permet d'échanger avec les grands partenaires institutionnels, culturels, scientifiques des archives sur un certain nombre de questions, dont bien sûr celles liées à l'accès aux archives, dont les implications politiques,

juridiques, techniques sont, comme vous le savez, complexes. J'en dirai un mot.
Le CSA est aussi le lieu où on parle de transparence, y compris sur les politiques de collecte et de d'évaluation des archives. Autres questions traitées récemment : les innovations technologiques que constituent l'intelligence artificielle appliquée aux archives ou encore l'encodage sur ADN de grands documents d'archives ; et bien sûr les enjeux relatifs aux politiques des publics et à une meilleure intégration de ces derniers dans les politiques des archives, ce qui est le grand sujet de ce séminaire.

- *La collégialité européenne*

Cette année, l'animation du réseau s'est également faite à l'échelle européenne avec la **réunion des archivistes des services nationaux d'archives de l'Union européenne**, organisée à Paris en mai dernier dans le cadre de la PFUE.

Ces journées ont permis de riches échanges, toujours sur la collecte des archives numériques, sur le projet de refonte du règlement européen EIDAS ou encore sur l'intégration de VITAM dans le panorama des solutions d'archivage numérique utilisés en Europe.

C'est également dans ce cadre que se sont retrouvés les partenaires du portail européen des archives, dont une partie des ressources archivistiques numérisées se retrouve également sur le portail européen Européana, portail européen des archives qui a présenté à cette occasion son nouveau site internet.

- *Des projets immobiliers*

a) **L'extension du site de Pierrefitte des AN** : c'est le projet de l'agence AUC qui a été choisi par la Ministre il y a quelques jours. C'est un choix architectural marquant, au service de la continuité des missions régaliennes des Archives nationales – et qui profitera également au développement du territoire de Pierrefitte-sur-Seine et à ses habitants.

b) La poursuite des travaux sur le **quadrilatère des Archives de Paris**

c) Et **dans le réseau** des Archives départementales :

Je mentionnerai l'inauguration *de* l'extension des AD du Morbihan le 3 octobre prochain, avec par ailleurs de nombreux chantiers en cours : AD du Loiret et AD des Alpes de Haute Provence (qui relèvent du plan de relance), AD du Pas-de-Calais (projet mutualisé), AD des Hautes-Alpes. Des travaux sont par ailleurs à venir : AD des Hautes-Pyrénées, AD de Vaucluse (projet mutualisé), AD Mayotte, AM Saint-Etienne.

- *Une meilleure valorisation de l'action du réseau*

Il se passe beaucoup de choses dans les réseau des archives et je me réjouis que cette activité intense soit de mieux en mieux mise en valeur. J'attache en effet une grande importance à la **valorisation de notre travail**, de votre travail, afin qu'il soit mieux connu de nos concitoyens. Grâce à la **plateforme France Archives**, je sais que d'innombrables initiatives du réseau gagnent en visibilité et trouvent leur public.

Au niveau de l'administration centrale, nous avons lancé une **nouvelle dynamique de valorisation avec la délégation à la communication**, avec qui les relations sont fluides et efficaces.

Une douzaine de **communiqués de presse** ont été publiés depuis un an (sur l'accès aux archives, sur le guide des archives concernant les harkis, sur l'enrichissement des collections – des fonds De Gaulle ou Gisèle Halimi -, sur Vitam, etc). Les grandes actions du réseau sont désormais systématiquement accompagnées par un **plan de communication** adapté (Les Essentiels, l'extension des Archives nationales, l'encodage sur ADN, etc). Enfin, **les Journées européennes du patrimoine**, organisées par le Ministère, ont mis en valeur cette année plusieurs initiatives du réseau autour du thème du « patrimoine durable », notamment le château d'Espeyran, très engagé sur cette question.

*De bonnes nouvelles, enfin avec l*e renouvellement de Bruno Ricard à la tête des Archives nationales, pour un nouveau mandat de 3 ans à partir du 5 août 2022, ainsi que la reconduction dans ses missions de Françoise Banat-Berger comme cheffe du SIAF, pour trois ans également depuis le 11 février dernier.

2. Les priorités de la politique des Archives

L'année a également vu la nomination d'une **nouvelle ministre de la Culture**, et donc des Archives.

Sans préjuger des pistes que tracera la Ministre dans son intervention demain matin, je tenais à évoquer **certains thèmes forts** qui ne manqueront pas de structurer la politique du service public des archives dans les mois qui viennent.

La Première Ministre a adressé à la fin du mois d'août une lettre de mission à la Ministre de la Culture, **autour de 5 priorités** : amplifier la politique d'éducation artistique et culturelle ; garantir l'accès à une information fiable et indépendante, soutenir la souveraineté culturelle, notamment numérique ; allier protection du patrimoine et transition écologique ; apaiser les mémoires. Les Archives ont un rôle à jouer dans chacune d'entre elles.

- *Amplifier la politique d'éducation artistique et culturelle, et plus largement : aller au-devant de tous les publics*

Vous faites déjà immensément pour atteindre nos concitoyens qui n'auraient pas l'idée de franchir les portes d'un service d'archives, et en particulier les plus jeunes, par d'innombrables expositions, actions de médiation, visites…

Dès maintenant et jusqu'aux JOP de Paris de 2024, vous aurez l'occasion d'axer ce travail à destination de nos concitoyens à travers **la « grande collecte » des archives du sport.** Plusieurs d'entre vous ont déjà commencé activement ce travail de collecte et de valorisation, chacun

selon les spécialités sportives de vos territoires, et ces différentes initiatives sont valorisées et relayées sur le portail France-Archives. De même au niveau central, les missions des archives concernées préparent les **futurs versements aux archives nationales des archives du COJO et de SOLIDEO**. Sont attendues également des **grandes collectes auprès des fédérations et des clubs mais également, dans un second temps, auprès du grand public.** Profitons de cette belle occasion pour parler des archives et faire que les Français s'y passionnent !

Cette affirmation de l'EAC et de l'action culturelle devient une exigence de plus en plus forte et nous devons en prendre, en tant que service public, résolument le parti. **C'est d'ailleurs le sujet de votre « carte blanche » cette année** : « Les publics au cœur de la politique des archives » et des différents ateliers qui vous seront proposés cet après-midi.

Vous accueillerez tout au long de cette séquence Sarah Gensburger, directrice de recherche au CNRS, mais également des spécialistes des politiques de relations avec les usagers de la direction interministérielle de la transformation publique et du secrétariat général de notre ministère, manifestant ainsi tout l'intérêt que présentent pour eux cette démarche portée par l'ensemble du réseau archives.

- *Garantir l'accès à une information fiable et indépendante*

La période récente a été marquée, vous le savez, par une **succession d'ouvertures anticipées de fonds d'archives**, témoins d'une volonté politique de transparence. Cela a concerné : les archives concernant la disparition de Maurice Audin, les disparus de la guerre d'Algérie, le Rwanda de 1990 à 1994, les essais nucléaires en Polynésie, les archives judiciaires non encore accessibles de la guerre d'Algérie.

Cette volonté politique s'est aussi traduite par le **vote de la loi du 30 juillet 2021** qui prévoit, sauf exceptions, le déclassement automatique, passé un certain délai, des documents protégés au titre de la Défense nationale.

Par ailleurs, le secteur des archives est déjà largement en tête du nombre de services (plus de 90%) ayant opté pour **une réutilisation libre et gratuite des données**. Cela fait partie de l'ADN du service public des archives, et c'est un mouvement que j'encourage et que je souhaite impulser pour les autres secteurs du champ de ma direction générale.

- *Soutenir la souveraineté culturelle, notamment numérique*

Encore une fois, s'agissant de la **transition numérique et de la question essentielle de la souveraineté des infrastructures numériques**, vous avez une longueur d'avance !

En effet, on compte actuellement 130 usagers sur Internet pour un usager en salle de lecture (plus encore avec les chiffres un peu biaisés de 2021 : 1 pour 330), ce qui permet de bien mesurer l'importance des sites internet sur lesquels sont publiées les ressources archivistiques. Vous développez également des **systèmes d'accès à distance sécurisée** et, plus généralement, **des offres de service complètes** intégrant aussi bien l'accès sécurisé aux donateurs ou déposants d'archives privées, l'accès aux ressources archivistiques non diffusables sur internet, la communication des archives sur dérogation, ou encore la numérisation à la demande.

L'autre grande facette du numérique, la plus structurante car consubstantielle à la transformation même des archives, c'est **l'archivage nativement numérique**. Cette année a commencé la **mise en production de Vitam accessible en service** (VAS) qui sera un puissant levier pour dynamiser la collecte d'archives numériques qui reste encore confidentielle, avec, je le souligne, au-delà des ministères et opérateurs de l'Etat, la première adhésion d'une collectivité (le conseil départemental de l'Hérault).

Le nombre de systèmes d'archivage numérique notamment en territoire augmente tous les ans avec désormais 56 AD équipées. Ce sont aujourd'hui probablement les missions des archives dans les ministères qui collectent le plus massivement les archives numériques, avec par exemple pour la collecte des cabinets, 274 messageries déjà collectées pour la période 2020-2022 (7 pour le mandat 2007-2012), qui montre

bien l'évolution. Leur expérience démontre que si on veut pouvoir augmenter significativement le volume d'archives numériques prises en charge par une plate-forme d'archivage numérique, **la survie viendra de la simplification tant du processus d'archivage que du modèle de description**.

- *Allier protection du patrimoine et transition écologique*

J'en ai dit un mot tout à l'heure, les chantiers sont immenses et vous y prenez votre part avec, notamment, une activité intense dans le champ normatif.

- *Apaiser les mémoires*

Les questions mémorielles sont aujourd'hui au cœur de nos politiques patrimoniales.

L'Algérie en est un exemple particulièrement prégnant depuis le rapport de Benjamin Stora et tout dernièrement la visite du Président de la république en Algérie fin août qui s'est terminée par une déclaration commune évoquant notamment la question des archives, de leur ouverture de part et d'autre de la Méditerranée mais également de cette ancienne revendication sur les archives portant improprement le terme de restitution. Il est prévu l'instauration d'une commission mixte d'historiens pour laquelle nous plaidons pour une participation d'archivistes.

Nous défendrons les ouvertures par dérogation générale que nous avons portées et défendues en 2021 et devrons faire preuve de pédagogie pour proposer des actions permettant de faire patrimoine commun, je pense notamment à des numérisations d'archives déjà largement entamées par les ANOM ou encore à des échanges professionnels entre les AN, les ANOM et les archives nationales algériennes.

Les archives sont par conséquent au cœur de la politique du ministère et de ses priorités.